



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION-N° 0037 /D/CIMA/CRCA/PDT/2018
PORTANT AGREMENT DU CABINET CASTOR INGENIERIE-EXPERTISE (BURKINA FASO)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 92^{ème} session ordinaire du 16 au 21 juillet à N'Djaména (République du Tchad),

Vu l'article 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

VU le Règlement 003/CIMA/PCMA/CE/2016 ;

VU les pièces versées au dossier,

DECIDE :

Article 1^{er} : le cabinet CASTOR Ingénierie Expertise représenté par Monsieur **SOULAMA Bényélé Jean-Luc** est agréé en qualité d'expert en évaluation immobilière auprès des entreprises d'assurances, de microassurance et de réassurance du Burkina Faso.

Article 3 : la présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales au Burkina Faso.

Fait à N'Djaména, le **21 JUIL. 2018**

Pour la Commission,

Le Président

